

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 215
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE



PROGRAMME 215
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Sophie DELAPORTE

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est un programme d'appui à l'ensemble des services ministériels, plus spécifiquement consacré au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle sur tout le territoire des politiques publiques portées par le ministère. Il regroupe pour l'essentiel les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et de certains services déconcentrés départementaux ou régionaux. Le programme comporte également les crédits relatifs à l'évaluation de l'impact des politiques publiques et à l'information statistique ainsi que certains crédits faisant l'objet d'un pilotage national, dans le cadre du développement de grands programmes informatiques ou immobiliers, de la formation continue, de l'action sanitaire et sociale, de l'information et de la communication institutionnelle du ministère.

À ce titre, le programme poursuit trois grandes priorités qui s'inscrivent dans le plan de transformation ministériel :

- une simplification de l'accès de l'utilisateur aux informations et aux procédures du ministère ;
- une refonte de la gestion des ressources humaines ;
- une optimisation des coûts et de la qualité des services.

Un service à l'utilisateur plus accessible et de plus en plus personnalisé

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé dans une politique ambitieuse de dématérialisation depuis plusieurs années. Cette politique vise à simplifier les démarches des usagers et le travail des services. Elle s'inscrit dans une recherche d'efficacité accrue : offre de services plus performants, allègement des charges administratives pesant sur les entreprises, meilleure valorisation des ressources humaines.

Aujourd'hui, 100 % des formulaires sont accessibles en ligne *a minima* par document téléchargeable non inscriptible. La dématérialisation est totale pour les procédures les plus utilisées comme par exemple Telepac, la téléprocédure qui permet un traitement en ligne des demandes d'aide de la politique agricole commune (PAC) ainsi que leur transfert vers l'application d'instruction.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a par ailleurs engagé un travail d'amélioration des téléprocédures existantes, notamment pour ce qui concerne la mise en accessibilité de ces téléprocédures (conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et la possibilité d'y accéder via France Connect.

Le recensement général de l'agriculture a été opéré de l'automne 2020 au printemps 2021 avec un recours accru aux données administratives (aides de la PAC, base de données nationale d'identification des animaux, casier viticole informatisé, données de l'Agence Bio, etc.), permettant de pré-remplir les questionnaires. Les exploitants agricoles uniquement concernés par le « cœur » du questionnaire (soit environ 85 % à 90 % des exploitations) ont été interrogés par internet, à partir d'un questionnaire simplifié. Enfin, les outils de diffusion des résultats ont été modernisés en vue de faciliter la recherche d'information et l'accès aux données collectées par cette opération avec, notamment, la rénovation du répertoire des exploitations agricoles. La refonte du site a été effectuée en convergence avec le nouveau site web de l'INSEE.

Une refonte de la gestion des ressources humaines

L'année 2021 a été marquée, dans le domaine des ressources humaines, par la mise en œuvre des chantiers suivants :

- la sécurisation de la gestion de la paye et de la carrière des agents par l'initiation d'une démarche de contrôle et de pilotage renforcés de la production des actes s'appuyant sur la création et la mise à disposition de requêtes, la formation des agents et la dématérialisation des actes ;
- la consolidation et la fiabilisation du système d'information RH avec le déploiement de nouveaux outils numériques au service de la formation et de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (plateforme

- numérique de formation à distance MENTOR, RenoiRH formation et candidathèque interministérielle VINCI), de la réalisation d'une gestion de la carrière et de la paye plus intégrée (expérimentation de RenoiRH Primes), de l'accès des agents à une information et à des services numériques RH (déploiement du Self Mobile), de l'évaluation professionnelle (test d'ESTEVE, généralisé en 2022) et du renforcement des outils de pilotage (décisionnel RH) ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes liées à la loi de transformation de la fonction publique (lignes directrices de gestion achevées, mise en place d'un dispositif de rupture conventionnelle et rénovation du cadre du télétravail) et à la déclinaison de la loi de programmation de la recherche et du Grenelle de l'Education (prime d'attractivité, prime d'équipement informatique) ;
 - l'accompagnement des agents et des services dans la traversée de la pandémie de COVID 19 par un dialogue social renforcé, par la diffusion en temps réel de consignes et recommandations actualisées et par des campagnes de prévention et de vaccination.

Une mutualisation de la gestion dans les domaines de l'informatique, de l'immobilier et des achats

Le ministère a poursuivi ses efforts et ses investissements, conformément aux orientations gouvernementales de mutualisation, en poursuivant trois objectifs :

- faire du numérique un levier de transformation dans le cadre du plan de transformation numérique qui fixe comme priorités :
 - les services électroniques aux usagers : dématérialisation, accessibilité en ligne en tout lieu et en tout temps, application du principe « Dites-le nous une fois » ;
 - l'environnement de travail numérique de l'agent, de l'offre bureautique aux solutions d'impression, en passant par les outils collaboratifs et l'assistance de proximité ;
 - la mutualisation au sein de la sphère agricole publique ;
 - l'inscription dans la dynamique interministérielle de partage de systèmes éprouvés. A cet égard, plusieurs démarches de mutualisation interministérielle ont été engagées (gestion des ressources humaines dans RenoiRH, utilisation de la messagerie Mél du ministère de la transition écologique, rapprochement du système d'information de la direction générale de l'enseignement et de la recherche avec celui du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports) ou sont en cours de réflexion (rapprochement du système d'information statistique avec celui de l'Insee, rapprochement du système d'information de la direction des affaires juridiques avec celui du ministère de la culture).
- améliorer la performance économique et énergétique des bâtiments et des sites informatiques. Les implantations d'administration centrale sur le site de Paris sont rationalisées tandis que les travaux de rénovation du site de Varenne et de modernisation du site informatique de Toulouse se sont poursuivis ;
- renforcer le pilotage et la mutualisation des achats en cohérence avec les objectifs d'économies assignés au ministère par la direction des achats de l'État et poursuivre le déploiement de la signature électronique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

INDICATEUR 1.1 : Taux d'utilisation des téléprocédures

INDICATEUR 1.2 : Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

OBJECTIF 2 : Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.2 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 3 : Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR 3.1 : Efficacité de la fonction immobilière

INDICATEUR 3.2 : Efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la fonction informatique

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Bilan stratégique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

INDICATEUR

1.1 – Taux d'utilisation des téléprocédures

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'utilisation des téléprocédures	%	95	74	81,3	78	73	98,7
Nombre total de personnes ayant utilisé une téléprocédure	Nb	974 459	1 295 348	1 175 037	1 455 639	887 961	1 215 237

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont issues de l'enquête annuelle auprès des maîtres d'ouvrage assistés de leurs maîtres d'œuvres.

Mode de calcul : L'unité de compte est le formulaire électronique rempli jusqu'au stade de la validation (site web) ou l'unité logique d'information échangée. L'indicateur rapporte le nombre de dossiers traités à la suite d'une téléprocédure au nombre total des dossiers traités. Sont prises en compte les procédures qui font l'objet d'une informatisation permettant aux usagers d'effectuer leur démarche à distance dans un environnement sécurisé. La notion d'usager s'entend ici comme usager externe du ministère.

Ce premier indicateur est composite puisqu'il mesure l'utilisation des différentes téléprocédures mises en place par le ministère :

- à destination des agriculteurs, TélÉCALAM, outil des télédéclarations des demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles, TélÉPAC, solution de télédéclaration des demandes d'aides au titre de la politique agricole commune et Déma TIC pour le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC / TICGN) ;
- des vétérinaires sanitaires (TélÉVSB et TélÉFCO, outils de télédéclaration des demandes d'indemnisation respectivement des visites sanitaires bovines et des actes de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine) ;
- des apiculteurs (TélÉRUCHERS, télédéclaration des emplacements des ruches) ;
- Logics : outil de téléprocédure qui permet de saisir en ligne une demande d'autorisation d'exploiter ;
- COLEOR (collecte des essais officiellement reconnus avant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques) ;
- inscription au concours de recrutement de l'enseignement agricole et hors enseignement ;
- inscription aux examens de l'enseignement agricole (lycéens et candidats libres).

La moyenne des taux individuels d'utilisation des procédures est utilisée pour éviter l'effet induit par l'hétérogénéité des volumes correspondant aux différentes procédures.

INDICATEUR

1.2 – Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Entreprises agroalimentaires	%	98	99	98	98	98	98
Exploitations agricoles et forestières	%	25	40	45	42	42	50

Commentaires techniques

Source des données : Les données de l'année n sont relatives à la campagne d'enquêtes de l'année n. Pour les enquêtes infra-annuelles, les données collectées portent sur l'année n et pour les enquêtes annuelles sur l'année n-1.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises (ou exploitations) auxquelles la télédéclaration est proposée / nombre d'entreprises (ou exploitations) interrogées dans les enquêtes statistiques.

Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entreprises répondant aux enquêtes statistiques sur l'agroalimentaire auxquelles une télédéclaration est proposée. Depuis le PAP 2019, le sous indicateur est élargi au périmètre des exploitations agricoles et forestières.

ANALYSE DES RÉSULTATS**TAUX D'UTILISATION DES TELEPROCEDURES**

Le nombre de téléprocédures est stable par rapport à 2020.

La baisse du nombre d'utilisateurs et du pourcentage global d'utilisation des téléprocédures est due :

- à la non-tenu des objectifs pour la démarche « certificat » d'Expadon, ainsi qu'au transfert d'une partie de ses utilisateurs vers la démarche européenne Traces NT ;
- à la faible utilisation de la démarche Logics, en raison notamment de sa complexité (y compris pour la procédure non dématérialisée). La refonte complète de la démarche Logics fin 2021 – début 2022 en y intégrant une démarche UX (utilisateurs expérience) devrait permettre d'en améliorer les résultats à terme ;
- à l'abandon de la téléprocédure Téléinscription par la direction générale de l'enseignement et de la recherche, maître d'ouvrage du service, car elle aurait fait doublon avec le dispositif désormais mis en place par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, Affelnet. L'ouverture de l'application Affelnet (affectation des élèves par le net) sur le web permet aux familles de connaître l'affectation au lycée proposée à leur enfant en fin de 3e.

Concernant la nouvelle téléprocédure Expadon 2 : en 2021, le déploiement de la téléprocédure Certificats s'est poursuivi dans une proportion plus faible que celle annoncée lors des prévisions 2020. Une mission d'accompagnement DINUM en juillet 2021 a permis de définir une trajectoire pour arriver à mettre en ligne l'ensemble des certificats d'export. Cette cible devrait permettre un usage optimal de cette téléprocédure.

Concernant les autres téléprocédures :

- **téléprocédure ARPENT (Examens)** : L'année 2021 est marquée par une légère baisse de fréquentation non significative. Arpent reste une procédure d'inscription très utilisée par les candidats isolés.

- **Dematic** : il s'agit de la procédure de demandes de remboursement de TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) et de TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques). Le taux de dématérialisation, de 98% en 2020, devrait tendre vers 100% (99,85% atteint en 2021), avec l'obligation de soumission via l'outil dématérialisé de toutes les demandes déposées à compter de 2019. En revanche, comme indiqué lors du précédent rapport, le nombre de total de dossiers est appelé à diminuer avec la mise à disposition du « gazole rouge » au 1er janvier 2023 : le tarif réduit sera directement applicable pour le GNR (gazole non routier) à l'acquisition du produit, les remboursements TICPE/TICGN ne concerneront plus que le fuel lourd, le GPL et le gaz naturel.

TAUX DE DÉMATÉRIALISATION DES ENQUÊTES STATISTIQUES

L'indicateur vise à mesurer les avancées de la dématérialisation des enquêtes statistiques relevant du périmètre ministériel. La mesure ne porte que sur les enquêtes régulières et exclut donc les enquêtes apériodiques.

Concernant la dématérialisation des enquêtes auprès des exploitants agricoles, elle a été mise en œuvre à grande échelle pour la première fois avec la collecte du recensement agricole qui s'est déroulée par internet entre octobre 2020 et mai 2021. Cette dématérialisation a été proposée à 400 000 exploitations agricoles. Le taux de réponse par internet a été de 75%, ce qui est extrêmement élevé et encourageant. Il a été obtenu grâce à un outillage ergonomique et à la mise en place d'un dispositif d'assistance et de relance performant. S'agissant d'une enquête non périodique, elle n'entre pas dans le calcul de l'indicateur. Cependant, les enseignements tirés de cette opération permettent

d'éclairer la réflexion sur les conditions de réussite d'une dématérialisation sur les enquêtes périodiques (enquêtes « cheptel » auprès des éleveurs et « terres labourables » auprès des cultivateurs) auprès des agriculteurs. Une expérimentation de la collecte par internet de l'enquête sur les cheptels a été conduite en mai et novembre 2021 auprès de 2 500 éleveurs au total dans 3 régions. L'analyse approfondie du retour d'expérience de cette opération, en termes de taux de réponse, d'outil et d'organisation est en cours et contribuera à la réflexion sur les possibilités de généralisation de ce mode de collecte à d'autres enquêtes.

Concernant le secteur forestier, une enquête dématérialisée a été conduite en 2020 auprès des groupements forestiers visant à améliorer l'univers de l'enquête sur les exploitations forestières qui sur ce périmètre semblait incomplet. L'enquête sur les exploitations forestières et scieries est dématérialisée depuis 2017 mais les taux de réponse doivent être améliorés. Les efforts se sont poursuivis en 2021 sur la simplification du questionnaire pour essayer d'accroître le taux de réponse des enquêtés par internet et réduire l'assistance nécessaire à la réponse. L'univers de cette enquête pour 2021 a intégré les groupements forestiers qui ont pu être identifiés comme répondants potentiels à la suite de l'enquête de 2020.

Pour ce qui est des industriels enquêtés, la dématérialisation des enquêtes est achevée. L'organisation de la collecte qui était répartie entre les organisations professionnelles agréés et les équipes internes du Service de la statistique et de la prospective a été revue avec une réinternalisation de la collecte, dématérialisée entièrement depuis 2021, avec une simplification du questionnement.

OBJECTIF

2 – Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR

2.1 – Efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio "gérants / gérés"	%	1,91	1,77	1,91	1,63	1,27	1,90
Effectifs gérés	Nb	31 458	31374	31198	31 328	30939	30938

Commentaires techniques

Source des données : les données sont issues du système d'information RH du ministère et du plan d'activité des fonctions support pour le numérateur du ratio d'efficacité ; elles sont issues du SIRH et de l'infocentre paie pour les effectifs gérés.

Mode de calcul : l'indicateur mesure en pourcentage le nombre d'agents remplissant l'une des quatre grandes fonctions RH (gestion RH, formation, suivi des conditions de travail et pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences) rapporté à l'effectif géré (personnels permanents et vacataires).

INDICATEUR

2.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	5,22	Non déterminé	5,40	4,0	4,06	6

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniques

Source des données : MAA - Bureau de l'action sanitaire et sociale

Mode de calcul : Le mode de calcul retenu est celui utilisé dans le cadre de la déclaration faite au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le taux retenu est le taux légal qui prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles.

Taux d'emploi légal = ((bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée + nombre d'unités déductibles) / effectif total au 1er janvier de l'année écoulée) x 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS**RATIO "GÉRANTS / GÉRÉS**

Malgré un nombre de « gérés » légèrement inférieur aux prévisions, le ratio est en forte baisse en raison, principalement, du transfert de « gérants » à la suite de la mise en œuvre du décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux.

PART DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Le calcul de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) s'appuie sur les données issues du système d'information des ressources humaines (SIRH) du ministère.

Or, la mise en qualité des données dans le SIRH a pris du retard en raison du contexte sanitaire et de la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux (habilitations, etc.). Cela se traduit par une diminution apparente du nombre des agents pouvant être déclarés comme BOE, non conforme à la réalité du terrain.

Un plan d'actions visant, d'une part, à renforcer ces opérations de mise en qualité des données et, d'autre part, à inciter les agents en situation de handicap à se déclarer sera mis en œuvre en 2022.

OBJECTIF

3 – Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR**3.1 – Efficience de la fonction immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	13,27	12,94	13,51	13,32	12,73	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	24,39	19,03	23,81	18,56	25,25	26,59
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	55,89	67,63	124,78	150,94	149,35	19,34
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	6,25	9,38	9,38	10,94	18,75	9,38
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	20,51	27,18	20,51	27,18	58,46	20,51

Commentaires techniques

Source des données : MAA - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul :

Le ratio SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail prend en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA.

Les ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB (surface utile brute) prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Ne sont considérés que les projets en dépassement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre. Les durées et budgets réactualisés sont estimés à date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

INDICATEUR

3.2 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Gains relatifs aux actions achat	M€	0,56	2,24	1,38	2,3	2,35	1,12
Taux de performance achat	%	0,98	3,5	1,41	1,61	1,64	1,63

Commentaires techniques

Gains relatifs aux achats

Source des données : le montant des gains « achats » est extrait du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ». Ces gains sont saisis par le bureau de la commande publique et des achats et font l'objet d'un suivi par la Direction des achats de l'État (DAE).

Mode de calcul : les économies d'achats sont générées au moyen des procédures d'achat et des « actions de progrès » mises en œuvre en interministériel par la DAE comme au niveau du ministère par les chargés de procédure du Bureau de la commande publique et des achats (BCPA).

Ces économies d'achats sont mesurées à partir d'une méthode interministérielle de calcul des gains.

Cette méthode, validée par le Comité des achats de l'État en juillet 2009, est fondée sur la comparaison entre :

- des prix ou des « situations » de référence ;
- des prix nouveaux ou une situation nouvelle.

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume annuel.

Cette économie d'achat est dite « base 12 mois » car elle n'est comptabilisée qu'une seule fois l'année de notification du marché.

Taux de performance achat

Source des données : les données sont extraites du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ».

Mode de calcul : Il met en perspective les gains « achats » au regard du périmètre de dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat.

INDICATEUR

3.3 – Efficience de la fonction informatique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1568	1736	1749	1 803	1795	1814
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	2494	2443	2664	2 973	2971	2584
Taux d'écart calendaire agrégé des projets informatiques	%	88,18	Non connu	88,18	88,18	311,93	88,18
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets informatiques	%	31,06	Non connu	31,06	31,06	356,76	31,06

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniques**Ration d'efficacité bureautique**

Source des données : Secrétariat général / Service du numérique/ département de l'environnement de travail numérique des agents

Mode de calcul : le ratio d'efficacité bureautique mesure le coût bureautique moyen par poste de travail pour les services d'administration centrale.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses relatives à l'achat d'ordinateurs fixes et portables, des solutions d'impression, les coûts de téléphonie fixe et portable, les licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les coûts internes (titre 2) et externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, les coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels.

Le numérateur comprend également les coûts internes de titre 2, calculés sur la base des agents assurant l'assistance informatique de proximité.

Le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des postes de travail recensés.

Grands projets informatiques

Les grands projets considérés concernent le programme EXPADON conduit sous responsabilité de FranceAgriMer, le programme SIRENA conduit sous responsabilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, le programme RESYTAL conduit sous la responsabilité de la Direction générale de l'alimentation ainsi que, depuis 2018, le programme OSHIMAE sous la responsabilité du MTE et depuis 2019 le programme RenoiRH.

Ces programmes ont tous fait l'objet d'une approbation de la DINUM et sont compris dans le top 50 des projets informatiques de l'État.

Source des données : MAA – Service du numérique

Mode de calcul : conforme à la demande de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les budgets sont alignés sur les critères d'évaluation définis par la DINUM. Ils prennent en compte les coûts initiaux (dont le T2) auxquels sont ajoutées deux années de maintenance (source : arrêté du 1er juin 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État).

Les seuls projets Expadon, Oshimae et RenoiRH sont pris en compte.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de démarrage du projet.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à partir de la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS**EFFICIENCE DE LA FONCTION IMMOBILIERE****Concernant le ratio surface/postes de travail :**

L'indicateur est en légère baisse du fait de la densification des locaux induites par les travaux sur le bâtiment E de Varenne. Les surfaces du bâtiment en travaux n'ont pas été comptabilisées dans le calcul. En les comptabilisant, ce ratio s'élèverait à 14,5 m²/PdT. Les surfaces tampons du site de Maine sont toutes utilisées et un resserrement sur le site de Varenne a été réalisé afin de pouvoir libérer le bâtiment E et une partie du bâtiment C.

Concernant le ratio entretien lourd/SUB :

L'application du schéma directeur du MAA s'étale sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd. Le ratio entretien lourd / SUB sur l'année 2021 traduit le pic d'activité relatif à la réhabilitation du bâtiment E. Il est à noter que la totalité de la SUB est considérée pour le calcul de ce ratio.

Concernant le taux d'écart budgétaire et calendaire :

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux sur le site de Varenne, notamment dû à la complexité des déménagements entre les différentes phases de travaux et à la légère augmentation de la durée des travaux du bâtiment E au regard de leur ampleur (réalisation de deux surélévations non prévues dans le programme initial). Ce taux d'écart est augmenté par la crise sanitaire en cours, décalant le démarrage des travaux du bâtiment E à la fin de l'année 2020 et engendrant une perte de productivité des entreprises sur l'année 2021.

Le taux d'écart budgétaire s'explique par la mise en œuvre de dispositifs visant à limiter les nuisances sonores ainsi que la décision de profiter des échafaudages en place dans le cadre des travaux pour ravalier la façade du bâtiment E. Son augmentation conséquente en 2021 résulte de l'augmentation prévisionnelle de la rénovation du dernier bâtiment (C) concerné par l'opération en cours sur le site de Varenne, compte tenu des prix pratiqués actuellement sur le marché. Il a également été décidé d'intégrer la réfection des cours et de certaines façades, fortement dégradées, dans le périmètre des travaux.

EFFICIENCE DE LA FONCTION ACHAT

Pour l'année 2021, les données consolidées ont permis de recenser 121 procédures de marchés. L'ensemble des gains avait été estimé à 2,3 M€. Les gains réalisés effectivement s'élèvent à 2,35 M€ sur un total de 77 procédures de marchés. L'objectif cible a donc été réalisé à hauteur de 102 %.

Cette réussite s'explique par :

- la réalisation d'un gain conséquent sur le marché de campagne de communication sur les métiers et formations de l'agriculture, s'élevant à 1,3 M€, qui représente à lui seul 55% des gains réalisés sur l'année 2021 ;
- la réalisation de gains sur trois marchés : le marché d'installation d'une GTB, le marché de rénovation de la passerelle du bâtiment C de Varenne et le marché d'événementiel dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne. Ces gains s'élèvent à 0,53 M€, soit 22% des gains de 2021 ;
- un reliquat de gains de 0,3 M€ issu de la performance réalisée sur les marchés notifiés en 2020, ce reliquat représente 13% des gains de 2021.

Les gains restant proviennent de la performance réalisée sur 24 procédures de marchés.

L'année 2021 a donc permis de dégager des économies d'achat sur un total de 28 procédures de marchés, soit 36% des procédures notifiées. Le gain moyen base « 12 mois » par procédure de marché s'élève à 26 600 €. A titre de comparaison, seulement 27% des procédures avaient permis de dégager des économies d'achat en 2020.

Le taux de performance pour l'année 2021 est de 1,64% du montant prévisionnel de dépenses prévues pour l'ensemble des projets de marchés programmés.

Si l'on se rapporte aux marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat, il est de 6,8%.

EFFICIENCE DE LA FONCTION INFORMATIQUE

Ratio d'efficacité bureautique

Le ministère maintient son effort d'équipement dans le cadre du déploiement du télétravail d'une part et de la mise en œuvre du plan de transformation numérique d'autre part.

Grands projets informatiques

L'augmentation des deux sous-indicateurs « Taux d'écart » sur le réalisé 2021 est liée au fait que seuls les éléments relatifs au projet Expadon sont désormais pris en compte et que ce projet est celui dont les taux d'écart étaient les plus importants (expliquant pourquoi le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a fait appel à la Dinum pour une mission d'accompagnement).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Moyens de l'administration centrale	177 548 038 177 720 932	19 942 347 20 516 911	680	1 100 000 1 042 235	198 590 385 199 280 757	198 610 385
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	15 595 540 13 297 056	7 221 664 5 082 383	1 000 000	534 857	23 817 204 18 914 296	26 384 101
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	314 946 267 299 230 592	7 840 829 10 950 373	171 727	187 354	322 787 096 310 540 047	325 842 018
04 – Moyens communs	40 617 507 39 710 743	25 388 420 29 262 359	21 219 360 6 581 344	450 000 557 278	87 675 287 76 111 724	89 014 081
Total des AE prévues en LFI	548 707 352	60 393 260	22 219 360	1 550 000	632 869 972	639 850 585
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+10 240 439 (hors titre 2)		+10 240 439	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-802 573	-2 884 359 (hors titre 2)			-3 686 932	
Total des AE ouvertes	547 904 779	91 518 700 (hors titre 2)			639 423 479	
Total des AE consommées	529 959 322	65 812 027	6 753 751	2 321 724	604 846 825	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Moyens de l'administration centrale	177 548 038 177 720 932	25 871 257 25 704 158	10 515	1 100 000 1 942 235	204 519 295 205 377 840	204 539 295
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	15 595 540 13 297 056	7 221 664 6 646 023	1 000 000	527 280	23 817 204 20 470 359	26 384 101
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	314 946 267 299 230 592	7 845 027 10 193 919	152 046	189 155	322 791 294 309 765 713	325 846 216
04 – Moyens communs	40 617 507 39 710 743	25 266 742 29 081 467	12 072 632 3 981 690	450 000 580 278	78 406 881 73 354 178	79 745 675
Total des CP prévus en LFI	548 707 352	66 204 690	13 072 632	1 550 000	629 534 674	636 515 287
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+10 240 439 (hors titre 2)		+10 240 439	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-802 573	-2 608 246 (hors titre 2)			-3 410 819	
Total des CP ouverts	547 904 779	88 459 515 (hors titre 2)			636 364 294	
Total des CP consommés	529 959 322	71 625 567	4 144 252	3 238 948	608 968 090	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717 178 528 474	17 843 295 19 292 256	171 700	1 100 000 1 464 855	195 349 012	195 749 012 199 457 285
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427 13 421 253	10 006 664 11 576 071	1 000 000 12 000	549 295	23 656 091	27 156 091 25 558 619
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019 309 820 271	7 772 936 9 618 901	186 044	150 046	326 393 955	327 893 955 319 775 261
04 – Moyens communs	36 428 509 40 061 113	21 640 876 30 490 665	9 000 000 1 898 620	450 000 727 656	67 519 385	67 569 385 73 178 054
Total des AE prévues en LFI	544 104 672	57 263 771	10 000 000	1 550 000	612 918 443	618 368 443
Total des AE consommées	541 831 111	70 977 893	2 268 363	2 891 852		617 969 219

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717 178 528 474	23 279 335 22 791 691	245 722	1 100 000 2 196 628	200 785 052	201 185 052 203 762 515
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427 13 421 253	10 020 943 9 542 626	1 000 000 12 000	540 396	23 670 370	27 170 370 23 516 275
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019 309 820 271	7 777 094 9 180 117	177 747	140 724	326 398 113	327 898 113 319 318 860
04 – Moyens communs	36 428 509 40 061 113	21 105 899 28 426 577	9 150 000 2 898 685	450 000 704 656	67 134 408	67 184 408 72 091 031
Total des CP prévus en LFI	544 104 672	62 183 271	10 150 000	1 550 000	617 987 943	623 437 943
Total des CP consommés	541 831 111	69 941 011	3 334 154	3 582 405		618 688 681

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	541 831 111	548 707 352	529 959 322	541 831 111	548 707 352	529 959 322
Rémunérations d'activité	341 006 520	341 077 787	335 299 038	341 006 520	341 077 787	335 299 038
Cotisations et contributions sociales	194 497 592	200 383 901	189 202 924	194 497 592	200 383 901	189 202 924
Prestations sociales et allocations diverses	6 326 999	7 245 664	5 457 360	6 326 999	7 245 664	5 457 360
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	70 977 893	60 393 260	65 812 027	69 941 011	66 204 690	71 625 567
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	69 669 344	59 000 800	64 516 092	68 612 206	64 812 230	70 320 557
Subventions pour charges de service public	1 308 549	1 392 460	1 295 935	1 328 806	1 392 460	1 305 010
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 268 363	22 219 360	6 753 751	3 334 154	13 072 632	4 144 252
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 394 011	22 219 360	5 501 693	2 512 852	13 072 632	3 279 957
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	874 352	0	1 252 059	821 303	0	864 295
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 891 852	1 550 000	2 321 724	3 582 405	1 550 000	3 238 948
Transferts aux ménages	960 237	1 100 000	467 172	1 711 307	1 100 000	1 367 172
Transferts aux entreprises	19 641	0	61 881	19 557	0	61 812
Transferts aux collectivités territoriales	801 932	450 000	616 142	770 532	450 000	640 142
Transferts aux autres collectivités	1 110 042	0	1 176 529	1 081 008	0	1 169 823
Total hors FdC et AdP		632 869 972			629 534 674	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-802 573			-802 573	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+7 356 080			+7 632 193	
Total*	617 969 219	639 423 479	604 846 825	618 688 681	636 364 294	608 968 090

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 845 501	6 980 613	10 240 439	5 845 501	6 980 613	10 240 439
Total	5 845 501	6 980 613	10 240 439	5 845 501	6 980 613	10 240 439

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		20 548		20 548				
03/2021		28		28				
04/2021		3 813		3 813				
05/2021		159 963		159 963				
06/2021		44 345		44 345				
07/2021		325 666		325 666				
08/2021		44 642		44 642				
09/2021		53 078		53 078				
10/2021		44 026		44 026				
12/2021		301 160		301 160				
Total		997 271		997 271				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		1 174 214		1 174 214				
03/2021		2 246 072		2 246 072				
04/2021		629 567		629 567				
05/2021		1 765 991		1 765 991				
06/2021		467 195		467 195				
07/2021		8 363		8 363				
09/2021		234 598		234 598				
10/2021		172 000		172 000				
11/2021		999 344		999 344				
12/2021		1 062 138		1 062 138				
01/2022		483 688		483 688				
Total		9 243 169		9 243 169				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	479 438		479 438					
Total	479 438		479 438					

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2021		1 412 963						
Total		1 412 963						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2021		1 699 367		1 699 367				
Total		1 699 367		1 699 367				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2021		1 416 046		3 690 798				
Total		1 416 046		3 690 798				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021	3 645 161		3 645 161			279 227		264 903
19/11/2021	30 000		30 000			100 238		100 238
Total	3 675 161		3 675 161			379 465		365 141

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		528 156		528 156	60 000			60 000
19/11/2021		35 000		35 000	97 172			97 172
Total		563 156		563 156	157 172			157 172

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						1 634 388		1 634 388
01/12/2021					4 800 000	5 962 038	4 800 000	6 562 038
Total					4 800 000	7 596 426	4 800 000	8 196 426

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	4 154 599	15 331 971	4 154 599	16 193 760	4 957 172	7 975 891	4 957 172	8 561 567

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	177 548 038 177 720 932	21 042 347 21 559 826	198 610 385 199 280 757	177 548 038 177 720 932	26 971 257 27 656 909	204 539 295 205 377 840
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	15 595 540 13 297 056	8 221 664 5 617 240	26 384 101 18 914 296	15 595 540 13 297 056	8 221 664 7 173 303	26 384 101 20 470 359
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	314 946 267 299 230 592	7 840 829 11 309 455	325 842 018 310 540 047	314 946 267 299 230 592	7 845 027 10 535 121	325 846 216 309 765 713
04 – Moyens communs	40 617 507 39 710 743	47 057 780 36 400 981	89 014 081 76 111 724	40 617 507 39 710 743	37 789 374 33 643 435	79 745 675 73 354 178
Total des crédits prévus en LFI *	548 707 352	84 162 620	632 869 972	548 707 352	80 827 322	629 534 674
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-802 573	+7 356 080	+6 553 507	-802 573	+7 632 193	+6 829 620
Total des crédits ouverts	547 904 779	91 518 700	639 423 479	547 904 779	88 459 515	636 364 294
Total des crédits consommés	529 959 322	74 887 502	604 846 825	529 959 322	79 008 767	608 968 090
Crédits ouverts - crédits consommés	+17 945 457	+16 631 198	+34 576 655	+17 945 457	+9 450 748	+27 396 205

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 985 997 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	548 707 352	85 176 593	633 883 945	548 707 352	81 841 295	630 548 647
Amendements	0	-1 013 973	-1 013 973	0	-1 013 973	-1 013 973
LFI	548 707 352	84 162 620	632 869 972	548 707 352	80 827 322	629 534 674

Le passage du projet de loi de finances (PLF) à la loi de finances initiale (LFI) pour le hors titre 2 intègre un amendement :

- Amendement n°A-1241 du 15 décembre 2020 pour un montant de – 1 013 973 € en AE et CP, afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de titre 2 ont fait l'objet des mouvements suivants :

- Décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits à hauteur de + 3 645 161 €, se décomposant comme suit :

+ 30 000 € en provenance du programme 147, destinés au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;

+ 3 799 119 € (*et + 63 ETPT*) en provenance du programme 354, destinés au remboursement de la masse salariale et des emplois des agents rejoignant les SGC (secrétariats généraux communs) mais dont la paie a continué à être imputée sur leur programme d'origine sur une partie de la gestion 2021 ;

+ 200 894 € (*et + 3 ETPT*) en provenance du programme 217, destinés au financement du système d'information de la police de l'eau ;

- 289 162 € (*et – 5 ETPT*) à destination du programme 354, destinés au financement du transfert d'agents vers le secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) de la préfecture d'Île-de-France ;

- 95 690 € (*et -1 ETPT*) à destination du programme 217, destinés au financement du système d'information de la pêche maritime et de l'aquaculture ;

- Décret n° 2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits à hauteur de – 60 000 € à destination du programme 149, destinés au financement de la mission de certification environnementale « Haute Valeur Environnementale » (HVE) exercée par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)
- Décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits à hauteur de + 30 000 € (*et + 1 ETPT*) en provenance du programme 147, correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition dans le cadre du dispositif des délégués du préfet
- Décret n° 2021-1508 du 19 novembre 2021 portant virement de crédits à hauteur de – 97 172 € à destination du programme 142, destiné au financement d'une situation particulière.
- Arrêté du 3 novembre 2021 portant répartition de crédits : + 479 438 €
- Loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative : annulation de 4 800 000 €,

Concernant les crédits hors titre 2 :

Les crédits hors titre 2 ont été abondés de la façon suivante :

- les arrêtés de reports ont ouvert 6 505 130 € en AE et 6 755 316 € en CP dont :
 - 1 412 963 € en AE au titre des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) ;
 - 1 699 367 € en AE et en CP au titre des fonds de concours tardifs ;
 - 1 416 046 € en AE et 3 690 798 € en CP concernant des dépenses hors tranches fonctionnelles et hors FDC ;
- le décret de transfert du 28 juin n°2021831 concerne un remboursement de prestations informatiques pour un montant de -279 227 € en AE et 264 903 € en CP ;
- le décret de virement du 28 juin n°2021830 concerne le remboursement des frais de déplacements de la DGAL et de la DPMA pour un montant de 500 000 € et le remboursement de l'achat de matériel informatique de stockage pour la DGER pour un montant de 28 156 € ;
- des fonds de concours rattachés sur l'exercice 2021 ont ouvert 9 243 169 € en AE et CP ;

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

- des attributions de produits ont ouvert 997 271 € en AE et en CP ;
- la fongibilité asymétrique d'un montant de 985 997 € en AE et CP a permis à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture, de procéder au remboursement des personnels mis à sa disposition par le ministère ;
- le décret de virement du 19 novembre n°20211508 concerne le remboursement des prestations de services informatiques pour la DPMA pour un montant de 35 000 € ;
- le décret de transfert du 19 novembre n°20211509 concerne le financement des dépenses de type sac à dos relatives à l'action sociale des agents transférés au ministère de l'intérieur dans les secrétariats généraux communs pour un montant de 51 270 € ;
- le décret de transfert du 19 novembre n°2021-1509 concerne le remboursement de l'acheminement de masques au ministère de l'intérieur pour un montant de 48 968 € (Blocage crédits-campagne DV/DT n°2)
- le montant des REJB (Retrait d'un engagement de l'année en cours pour le rendre disponible sur un nouvel exercice) s'élève à 1 909 930 €.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours versés en 2021 pour un montant total de 9 243 169 € en AE et CP ont pour origine :

- la participation de l'Union européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA) : 1 920 645 € ;
- participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH) : 676 429 € ;
- des participations diverses aux frais de fonctionnement des services : 1 720 829 € ;
- la participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (HT 2) : 4 074 397 € ;
- la participation de la CE aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2) pour 763 369 €.
- Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique : 87 500 € .

Les attributions de produits rattachées en 2021 et mises à disposition pour un montant de 997 271 € en AE et CP ont pour origine :

- le produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective : 58 382 € ;
- les redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications d'informations et de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics : 15 449 € ;
- des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère : 890 625 € ;
- le produit des cessions de biens mobiliers : 32 815 €.

En complément, 1 699 367 € en AE et CP de fonds de concours 2020 tardifs ont fait l'objet d'un report de crédits en 2021.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 743 537	4 840 153	7 583 690	2 743 537	4 148 194	6 891 731
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 743 537	4 840 153	7 583 690	2 743 537	4 148 194	6 891 731

Concernant les crédits hors titre 2 :

La réserve de précaution HT2 de 5,75 % en AE et de 5,13 % en CP s'élevait en début de gestion 2021 à 4 840 153 € en AE et 4 148 194 € en CP.

La LFR 1 du 19 juillet 2021 n°2021-953 a annulé 1 630 000 € en AE et CP.

La LFR 2 via un décret d'annulation du 1^{er} décembre 2021 n°2021-1549 a annulé 5 962 038 € en AE et 6 562 038 € en CP.

La réserve de précaution a été intégralement annulée en AE et en CP à l'issue de la seconde loi de finances rectificative.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1009 – A administratifs	+30,00	1 172,10	1 110,00	+61,00	1 194,13	+23,13
1010 – A techniques	0,00	1 773,84	1 717,00	0,00	1 733,68	+16,68
1011 – B et C administratifs	+120,00	2 074,12	2 005,00	0,00	1 900,34	-104,66
1012 – B et C techniques	0,00	1 841,37	1 863,00	0,00	1 885,97	+22,97
1013 – Enseignants	0,00	92,57	101,00	0,00	73,88	-27,12
Total	+150,00	6 954,00	6 796,00	+61,00	6 788,00	-69,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1009 – A administratifs	0,00	-19,00	+22,38	-12,35	-3,35	-9,00
1010 – A techniques	0,00	-1,00	-26,18	-12,98	+0,02	-13,00
1011 – B et C administratifs	0,00	-40,00	+29,59	-43,37	-18,87	-24,50
1012 – B et C techniques	0,00	0,00	+67,30	-22,70	+1,30	-24,00
1013 – Enseignants	0,00	0,00	-16,31	-2,38	-1,93	-0,45
Total	0,00	-60,00	+76,78	-93,78	-22,83	-70,95

Le plafond d'emplois du programme 215 a été exécuté à 98,5 % avec une consommation de 6 788 équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour un plafond fixé en gestion à 6 857 ETPT ainsi décompté :

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

- 6 686 ETPT en LFI,
- +110 ETPT en LFR au titre du plan de relance et de la crise agricole,
- + 61 ETPT issus des transferts de gestion détaillés dans la rubrique « Justification des mouvements réglementaires et des LFR ».

Une correction technique est appliquée afin de prendre en compte l'impact en ETPT des emplois non comptabilisés dans le schéma d'emplois (vacataires, apprentis, etc.).

Au niveau ministériel, le plafond d'emplois du MAA, réparti entre les programmes 142, 143, 206 et 215, a été consommé à hauteur de 99,2 % (29 681 ETPT consommés pour un plafond en LFI+LFR de 29 911 ETPT avec les transferts en gestion).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1009 – A administratifs	174,00	37,00	7,00	156,00	32,00	7,00	-18,00	+1,00
1010 – A techniques	253,00	54,00	7,00	227,00	83,00	7,00	-26,00	-12,00
1011 – B et C administratifs	198,00	68,00	7,00	149,00	12,00	7,00	-49,00	-68,00
1012 – B et C techniques	196,00	67,00	7,00	148,00	16,00	7,00	-48,00	-38,00
1013 – Enseignants	7,00	5,00	8,80	6,00	0,00	9,00	-1,00	-6,00
Total	828,00	231,00		686,00	143,00		-142,00	-123,00

Le programme 215 a réalisé un schéma d'emplois de -142 ETP contre -123 ETP retenus en programmation. Cette sur-réalisation de 19 emplois s'inscrit là aussi dans une trajectoire pluriannuelle respectant scrupuleusement les cibles accordées au ministère. Les -142 ETP correspondent à :

- -8 ETP de rattrapage du retard sur la réalisation du schéma d'emplois 2020 du programme (avec des créations d'emploi liées à l'accroissement des effectifs des Cabinets ministériels intervenus en cours d'exécution) ;
- -123 ETP attendus au titre de l'exécution 2021 ;
- - 11 ETP, profitant notamment des réorganisations de services centraux, soit l'anticipation du schéma d'emplois fixé par la loi de finances au titre de 2022 à -10 ETP.

SORTIES RÉALISÉES EN 2021 :

Les sorties réalisées s'établissent à 828, pour 718 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite a été plus important que prévu (231 départs effectifs contre 214 prévus).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2021 :

Le nombre d'entrées réalisées s'est élevé à 686, pour 595 prévues en LFI. Cet écart s'explique par la compensation des sorties, moins nombreuses que prévues.

Les primo-recrutements comprennent les seules entrées par concours.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	1 887,00	1 907,00	-10,00	0,00	0,00	-38,88	-9,46	-29,42
Services régionaux	1 342,00	1 407,00	0,00	0,00	0,00	-54,90	-13,37	-41,53
Opérateurs	45,00	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	72,00	64,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	3 018,00	3 034,00	-50,00	0,00	+76,78	0,00	0,00	0,00
Autres	322,00	331,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 686,00	6 788,00	-60,00	0,00	+76,78	-93,78	-22,83	-70,95

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	-51,00	1 859,00
Services régionaux	-72,00	1 317,00
Opérateurs	0,00	41,00
Services à l'étranger	0,00	60,00
Services départementaux	0,00	3 043,00
Autres	0,00	294,00
Total	-123,00	6 614,00

L'administration centrale comprend également les statisticiens de l'INSEE affectés en administration centrale, et qui relèvent de l'action 02 du programme 215.

Les services régionaux comprennent les statisticiens de l'INSEE, affectés à ce niveau territorial, et qui relèvent de l'action 02.

Les opérateurs comprennent les agents affectés à l'INFOMA.

La rubrique « Autres » comprend pour une part essentielle les élèves fonctionnaires en formation au sein des écoles du ministère (institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture, école nationale vétérinaire, écoles d'ingénieurs, etc.) et les agents mis à disposition auprès des opérateurs, des collectivités territoriales et des autres administrations ainsi que les apprentis (22).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Moyens de l'administration centrale	1 857,00	1 869,00
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	94,00	88,00
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	4 292,00	4 391,00
04 – Moyens communs	443,00	440,00
Total	6 686,00	6 788,00
Transferts en gestion		+61,00

L'action 01 concerne l'administration centrale : le secrétariat général, le bureau du cabinet, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), le contrôle budgétaire et comptable ministériel, les services des hauts-fonctionnaires, la direction générale de l'alimentation, la direction générale de l'enseignement et de la recherche, la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

L'action 02 comprend les personnels de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) affectés dans les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Un peu moins de la moitié de ces agents est affectée en administration centrale, l'autre partie étant affectée dans les services déconcentrés.

L'action 03 regroupe les personnels affectés dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (à l'exception de ceux rémunérés sur le programme 206), les directions départementales des territoires et les directions territorialement compétentes dans les Outre-mer.

L'action 04 regroupe les personnels des services à l'étranger, les agents mis à disposition par le ministère (autres ministères, organismes d'utilité publique, etc.), les élèves et stagiaires en école ou en centre de formation et les apprentis.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
22,00	0,42	0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	341 006 520	341 077 787	335 299 038
Cotisations et contributions sociales	194 497 592	200 383 901	189 202 924
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	147 213 060	151 850 990	141 619 656
– Civils (y.c. ATI)	146 158 099	150 733 994	140 547 107

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
– Militaires	635 555	697 590	639 460
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	419 406	419 406	433 089
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	81 628	81 627	84 486
Autres cotisations	47 202 904	48 451 284	47 498 782
Prestations sociales et allocations diverses	6 326 999	7 245 664	5 457 360
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	541 831 111	548 707 352	529 959 322
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	394 618 051	396 856 362	388 339 667
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 832 agents pour un montant de 3,11 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2020 retraitée	391,05
Exécution 2020 hors CAS Pensions	394,62
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,57
– GIPA	-0,05
– Indemnisation des jours de CET	-1,44
– Mesures de restructuration	-2,08
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-5,85
EAP schéma d'emplois 2020	-1,00
Schéma d'emplois 2021	-4,84
Mesures catégorielles	1,55
Mesures générales	0,18
Rebasage de la GIPA	0,09
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,09
GVT solde	2,83
GVT positif	6,46
GVT négatif	-3,63
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,59
Indemnisation des jours de CET	1,29
Mesures de restructurations	1,12
Autres rebasages	-1,81
Autres variations des dépenses de personnel	-2,01
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,86
Autres variations	-1,15
Total	388,34

Le montant total des dépenses de personnel (hors CAS Pensions) est de 388,34 M€, soit une diminution de 0,69 % par rapport à l'exécution 2021 retraitée.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) solde s'établit à 2,83 M€, soit 0,73 % de la masse salariale. L'impact estimé du GVT positif sur les dépenses de masse salariale (hors CAS Pensions) est de 6,46 M€, en phase avec la

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

budgetisation initiale. L'économie générée par l'écart entre le coût des départs et le coût des arrivées (GVT négatif) est de -3,63 M€, en hausse par rapport à la budgetisation considérant les flux plus importants qu'initialement prévus.

La ligne « Autres rebasages » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond à une minoration des dépenses par des rétablissements de crédits (1,8 M€), et les restructurations, dont 0,51 M€ liés aux surnombres pour refus de SGCD.

La ligne « Autres variations » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » correspond principalement à la sous-consommation de crédits de personnel liée aux emplois du fait de la crise sanitaire pour -1,15 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	61 117	69 111	64 354	53 314	60 491	56 205
1010 – A techniques	66 394	74 375	71 891	58 240	68 698	63 349
1011 – B et C administratifs	33 937	39 345	36 630	29 305	34 255	31 577
1012 – B et C techniques	37 871	41 692	40 229	32 848	36 443	34 973
1013 – Enseignants	53 214	59 829	64 219	45 946	52 014	55 398

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						843 769	843 769
Plan de requalification		B,C	tous corps	01-2021	12	512 428	512 428
PPCR		A,B,C	tous corps	01-2021	12	331 341	331 341
Mesures indemnitaires						705 092	705 092
RIFSEEP réexamen IFSE		A,B,C	tous corps	01-2021	12	705 092	705 092
Total						1 548 861	1 548 861

Les mesures catégorielles représentent pour le programme 215 une dépense de 1,55 M€ correspondant :

D'une part, à des orientations ministérielles communes pour l'ensemble des programmes portant des dépenses de personnel (programmes 142, 143, 206 et 215), à savoir :

- la poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR); pour 0,33 M€ ;
- l'accompagnement des parcours professionnels via deux plans de requalification (catégorie C vers catégorie B et catégorie B vers catégorie A); pour 0,51 M€ ;

D'autre part, le réexamen de l'IFSE du RIFSEEP pour 0,7 M€.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		701 962		701 962
Logement		570 030		570 030
Famille, vacances		1 265 631		1 265 631
Mutuelles, associations		4 119 250		4 119 250
Prévention / secours		1 723 597		1 723 597
Autres		920 078		920 078
Total		9 300 548		9 300 548

Les chiffres présentés concernent les agents relevant des programmes 215, 142 et 143.

L'action sociale ministérielle vise à :

- améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations et organismes qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence ou les plus difficiles.

A noter le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 985 997 € à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) afin de lui permettre de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**GRANDS PROJETS INFORMATIQUES****DÉPLOIEMENT DE RENOIRH**

Ce projet n'est plus suivi par la DINUM. Il est sorti du TOP50.

Année de lancement du projet	2018
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	RH

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,40	0,90	2,10	2,20	0,00	0,00	0,20	0,20	0,60	0,60	0,00	0,40	0,00	0,00	4,10	4,10
Titre 2	1,50	1,50	1,30	1,30	0,00	0,00	1,70	1,70	1,70	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00	4,50	4,50
Total	2,90	2,40	3,40	3,50	0,00	0,00	1,90	1,90	2,30	2,30	0,00	0,40	0,00	0,00	8,60	8,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,00	11,10	-7,50 %
Durée totale en mois	14	36	+157,14 %

Le tableau ci-dessus actualise les coûts détaillés concernant RenoiRH.

L'exécution 2021 excède les prévisions en raison de décalage de traitement de factures du CISIRH.

Le basculement du SIRH dans RenoiRH étant opérationnel dans son périmètre initialement défini, le suivi du projet est désormais terminé en tant que tel.

EXPADON 2

EXPADON 2 est un projet qui vise à permettre la demande en ligne des certificats sanitaires ou phytosanitaires (soit 300 000 certificats par an) nécessaires à l'exportation afin, d'une part, d'en accélérer la délivrance et, d'autre part, de fiabiliser leur conformité avec les exigences des pays-tiers importateurs. L'évaluation du budget a été actualisée en octobre 2016 afin de tenir compte de la complexité de développement du programme.

Année de lancement du projet	2013
Financement	Programme 149 (FAM)/Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	6,00	5,70	2,70	2,50	3,84	3,43	3,98	4,67	3,01	3,42	2,32	2,74	2,32	2,40	20,19	20,19
Titre 2	2,91	2,91	0,90	0,90	0,66	0,66	0,57	0,57	0,53	0,53	0,35	0,35	0,35	0,35	5,70	5,70
Total	8,91	8,61	3,60	3,40	4,50	4,09	4,55	5,24	3,54	3,95	2,67	3,09	2,67	2,75	25,89	25,89

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,30	25,89	+211,93 %
Durée totale en mois	37	132	+256,76 %

Après la mise en production en 2017 du service de délivrance des Agréments SPS (sanitaires et phytosanitaires) et, début 2019, du portail d'accès de la plateforme Expadon 2 et du service d'Information & Communication, le programme Expadon 2 a concentré l'essentiel de ses travaux à partir de 2019 sur le cœur de sa cible : le service de délivrance des Certificats SPS.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et FranceAgriMer se sont engagés dans la facilitation et la simplification des démarches sanitaires des exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires par la dématérialisation des procédures avec le développement de la plateforme numérique Expadon 2. Cela se concrétise par la dématérialisation, depuis 2017, des procédures d'agrément export requis pour l'ensemble des marchés (dont Chine, USA, Russie, Chili, Japon, etc.) et, depuis 2020, par celle des demandes de certificats sanitaires accompagnant chaque marchandise exportée pour un premier périmètre de produits (lait et produits laitiers).

En 2021, le déploiement de la téléprocédure Certificats s'est poursuivi dans une proportion plus faible que celle annoncée lors des prévisions 2020.

Une mission d'accompagnement de la DINUM a été conduite entre avril et juillet 2021.

A la suite des constats de cette mission, l'utilisation d'Expadon 2 pour les certificats concernant les produits laitiers a été maintenue sur la base du volontariat tandis que la mise à disposition des modèles concernant les produits carnés a également subi un coup d'arrêt car le processus de reprise des modèles était trop chronophage.

Les objectifs et moyens 2022-2023 ont ensuite été redéfinis afin de sécuriser le programme sur une trajectoire ayant une cible à 2 ans en tenant compte des recommandations de la DINUM. Les prochains jalons de déploiement sont les suivants : ouverture de la plateforme d'échanges numériques au 15/05/2022 pour permettre aux gros opérateurs de déverser leurs demandes de certificats en masse, suivie de la bascule obligatoire sur Expadon 2 pour les demandes de certificats dans le domaine des produits laitiers au 01/06/2022. La bascule pour les produits carnés est prévue à l'automne 2022.



Ce projet n'est plus suivi par la DINUM. Il est sorti du TOP50.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	12,80	11,60	2,50	2,50	1,06	1,02	1,20	1,10	0,70	0,70	0,00	0,80	0,00	0,55	17,06	17,17
Titre 2	2,80	2,80	0,40	0,40	1,40	1,40	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,00	0,00	6,20	6,20
Total	15,60	14,40	2,90	2,90	2,46	2,42	2,00	1,90	1,50	1,50	0,80	1,60	0,00	0,55	23,26	23,37

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	38,60	33,70	-12,69 %
Durée totale en mois	59	71	+20,34 %

Le tableau ci-dessus actualise les coûts détaillés par nature concernant OSHIMAE. Il est à noter que la nouvelle doctrine "cloud au centre" se traduit par l'arrêt du programme OSHIMAE en tant que tel. Il restera des dépenses de maintenance des infrastructures, mais qui ne relèveront plus à proprement parler du programme.

RESY TAL CYCLE 1

Ce projet n'est plus suivi par la DINUM. Il est sorti du TOP50.

Année de lancement du projet	2012
Financement	Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	21,90	21,30	1,00	1,70	0,00	0,00	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,90	23,00
Titre 2	4,05	4,05	0,65	0,65	0,00	0,00	0,58	0,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,70	4,70
Total	25,95	25,35	1,65	2,35	0,00	0,00	4,18	4,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,60	27,70

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,60	32,08	+55,73 %
Durée totale en mois	84	96	+14,29 %

SIRENA CYCLE 1

Ce projet n'est plus suivi par la DINUM. Il est sorti du TOP50.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 143
Zone fonctionnelle principale	Enseignement Agricole

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,60	2,00	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,20	2,60
Titre 2	2,25	2,25	0,70	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,95	2,95
Total	3,85	4,25	1,30	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,15	5,55

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,30	5,80	-48,67 %
Durée totale en mois	48	74	+54,17 %

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 92 504 697	CP ouverts en 2021 * (P1) 89 445 512
AE engagées en 2021 (E2) 74 887 502	CP consommés en 2021 (P2) 79 008 767
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 11 617 962	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 23 270 978
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 999 233	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 55 737 789

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 38 842 380				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 13 498				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 38 855 878	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 23 270 978	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 15 584 900
AE engagées en 2021 (E2) 74 887 502	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 55 737 789	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 19 149 713
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 34 734 613
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 33 909 955
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 824 658

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé des engagements non couverts au 31 décembre 2021 est de 39,24 M€, soit une faible augmentation par rapport à la fin de l'année 2021 où ce montant s'élevait à 38,8 M€. Les principaux postes concernés sont :

- le versement des subventions aux mutuelles garantissant une protection sociale complémentaire pour les agents du ministère de l'agriculture (1,2 M€) ;
- les baux des bâtiments d'administration centrale (7 M€) ;
- les marchés de logistique (4 M€) ;
- les projets pluriannuels informatiques (11,43 M€) ;
- les investissements pluriannuels immobiliers (6,53 M€) ;
- les conventions RICA en services déconcentrés (3,1 M€).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Moyens de l'administration centrale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	177 548 038	21 062 347	198 610 385	177 548 038	26 991 257	204 539 295
	177 720 932	21 559 826	199 280 757	177 720 932	27 656 909	205 377 840

L'action 1 « Moyens de l'administration centrale » regroupe les postes de dépenses relatifs à l'action sanitaire et sociale de l'ensemble des personnels du ministère, au programme national de formation et, pour ce qui relève des services centraux, à la formation continue, aux loyers et charges de l'administration centrale et aux dépenses de fonctionnement courant des services.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 225 074 € pour l'action 1.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	177 548 038	177 720 932	177 548 038	177 720 932
Rémunérations d'activité	112 306 238	114 278 789	112 306 238	114 278 789
Cotisations et contributions sociales	64 382 843	62 428 912	64 382 843	62 428 912
Prestations sociales et allocations diverses	858 957	1 013 231	858 957	1 013 231
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 962 347	20 516 911	25 891 257	25 704 158
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 962 347	20 516 911	25 891 257	25 695 083
Subventions pour charges de service public				9 075
Titre 5 : Dépenses d'investissement		680		10 515
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		680		10 515
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 100 000	1 042 235	1 100 000	1 942 235
Transferts aux ménages	1 100 000	463 672	1 100 000	1 363 672
Transferts aux collectivités territoriales		62 030		62 030
Transferts aux autres collectivités		516 533		516 533
Total	198 610 385	199 280 757	204 539 295	205 377 840

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 6 539 551 € en AE et 7 256 300 € en CP répartis comme suit :

- 6 430 143 € en AE et 6 246 893 € en CP en fonctionnement ;

- 109 408 € en AE et 1 009 408 € en CP en intervention (900 000 € en CP de transferts aux ménages, 62 030 € en AE et en CP de transferts aux collectivités territoriales et 47 378 € en AE et en CP de transferts aux autres collectivités).

Ces dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 424 058 € en AE et de 1 540 807 € en CP.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 730 229 € en AE et CP.

En complément, des crédits sont venus majorer cette ligne par fongibilité asymétrique à hauteur de 985 997 €. Ils ont été délégués à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) afin de lui permettre de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition.

Les principaux postes de dépense sont les suivants :

- subvention à l'Association sociale du ministère de l'agriculture (ASMA) Nationale ;
- subventions aux mutuelles ;
- financement de la politique de logement social ;
- subvention de fonctionnement aux organismes de restauration ;
- délégations aux comités locaux d'hygiène et sécurité et divers.

Il convient d'indiquer que la crise sanitaire a entraîné une sous-consommation d'environ 0,5 M€ sur la partie restauration collective qui a été redéployée pour financer la reconstitution d'un parc de logements conventionnés ministériel en diminution de 99 logements en 6 ans.

De plus, afin de limiter l'augmentation des tarifs des cotisations auprès des organismes assureurs référencés pour l'année 2022, a été versée une subvention exceptionnelle d'un montant de 0,3 M€ en CP.

Enfin, une pénalité, pour non atteinte du taux d'emploi de personnes en situation de handicap à hauteur de 0,3 M€, a dû être versée au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 698 067 € en AE et à 1 575 165 € en CP répartis comme suit :

- 1 143 226 € en AE et 1 020 324 € en CP en fonctionnement ;
- 554 841 € en AE et en CP en intervention (463 672 € en AE et en CP de transferts aux ménages et 91 169 € en AE et en CP de transferts aux autres collectivités).

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 585 318 € en AE et 708 220 € en CP.

Ces dépenses concernent l'ensemble des moyens budgétaires destinés à financer les différentes actions et dispositifs nationaux de formation continue intégrant la préparation aux examens et concours (PEC) et la formation des jurys.

Le contexte de la crise sanitaire a eu de nouveau en 2021 un impact fort sur les orientations et la demande.

Ainsi, l'annulation de nombreuses formations de l'enseignement agricole ainsi que le recours à l'offre de formation digitale ont considérablement réduit la prise en charge des frais de déplacement des agents.

GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 2 749 871 € en AE et 8 914 511 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 1 760 534 € en AE et de 715 718 € en CP.

Ce poste de dépenses recouvre le paiement des dépenses inéluctables (charges, fluides et autres dépenses) afférentes aux sites occupés par l'administration centrale.

Les dépenses se déclinent de la façon suivante :

Île-de-France	Loyers privés	Fluides	Autres	Total
Autorisations d'engagement	1,44	1,28	0,03	2,75

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

Crédits de paiement	7,60	1,28	0,03	8,91
---------------------	------	------	------	------

La sous-consommation constatée est due aux 2 M€ obtenus dans le cadre du PLF 2021 pour le relogement du Ministre qui n'a finalement pas eu lieu. 1 M€ en CP a ainsi permis de payer le bail du Ponant engagé en 2020, le solde a été redéployé vers l'action 4 pour engager et payer une partie du protocole transactionnel de la Société Hippique de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort (SHEVA) dans le cadre du projet Maisons-Alfort.

AUTRES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 10 529 110 € en AE et 9 902 614 € en CP répartis comme suit :

- 10 146 645 € en AE et 9 510 313 € en CP en fonctionnement ;
- 680 € en AE et 10 515 € en CP en investissement ;
- 381 786 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 396 047 € en AE et de 560 464 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 44 950 € en AE et en CP et 18 890 € en AE et CP au titre des reports de fonds de concours tardifs 2020.

Les crédits consommés ont permis de couvrir des dépenses obligatoires de logistique commune sur des marchés formalisés ou des contrats, les frais liés à la remise en état des bâtiments, les frais de changement de résidence des agents de l'administration centrale et des conseillers agricoles et les congés bonifiés pour l'ensemble des agents du ministère. Ils couvrent également les frais de fonctionnement du cabinet, des directions, des services et des autres structures (telles que les organisations syndicales) ainsi que les projets du comité hygiène, sécurité et conditions de travail ministériel (CHSCTM).

La surconsommation constatée s'explique notamment par l'impact de la situation sanitaire sur les achats de matériels informatiques et sur la logistique commune pour le nettoyage des locaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses correspondent principalement au paiement de l'achat de véhicules.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention concernent le versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère en charge des formations des enseignants agricoles (0,55 M€ en AE et CP sur la ligne « formation continue »). En complément, des subventions à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie vétérinaire de France (0,11 M€) et des subventions aux syndicats (0,27 M€ sur la ligne « autres moyens ») ont été notamment versées et le paiement des mutuelles a été effectué (0,9 M€ en CP sur la ligne « actions sanitaires et sociales »).

ACTION**02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	15 595 540	10 788 561	26 384 101	15 595 540	10 788 561	26 384 101
	13 297 056	5 617 240	18 914 296	13 297 056	7 173 303	20 470 359

L'action 2 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » comporte les postes de dépenses suivants :

- un poste « Statistiques et RICA » (réseau d'information comptable agricole) qui vise à la réalisation du programme de statistique agricole du ministère ;
- un poste « Recensement agricole » qui concentre l'ensemble des dépenses, hors dépenses de personnel, effectuées dans le cadre du recensement agricole 2020 ;
- un poste « Études et évaluation des politiques publiques » qui sous-tend la réalisation d'études et analyses dans le domaine des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, permettant de fonder le rôle stratégique que l'État doit exercer dans le pilotage de l'économie nationale.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 1 105 834 € pour l'action 2.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	15 595 540	13 297 056	15 595 540	13 297 056
Rémunérations d'activité	11 202 537	9 141 517	11 202 537	9 141 517
Cotisations et contributions sociales	4 212 618	4 008 167	4 212 618	4 008 167
Prestations sociales et allocations diverses	180 385	147 371	180 385	147 371
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 788 561	5 082 383	9 788 561	6 646 023
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 788 561	5 082 383	9 788 561	6 646 023
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 000 000		1 000 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 000 000		1 000 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		534 857		527 280
Transferts aux entreprises		11 881		11 812
Transferts aux autres collectivités		522 976		515 468
Total	26 384 101	18 914 296	26 384 101	20 470 359

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

STATISTIQUES ET RICA

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 4 540 623 € en AE et 4 293 579 € en CP répartis comme suit :

- 4 005 766 € en AE et 3 766 299 € en CP en fonctionnement ;
- 534 857 € en AE et 527 280 € en CP en intervention (11 881 € en AE et 11 812 en CP de transferts aux entreprises et 522 976 € en AE et 515 468 € en CP de transferts aux autres collectivités).

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 3 934 041 € en AE et en CP dont 1 250 026 € au titre de reports de fonds de concours tardifs 2020.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 488 959 € en AE et de 1 241 915 € en CP.

L'ensemble des crédits est fléché sur les seules enquêtes et opérations statistiques qui obéissent à des obligations réglementaires européennes répétitives (mensuelles et annuelles).

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), relevant d'une obligation européenne, a occupé, comme les années précédentes, une part prépondérante dans les dépenses, ces dernières étant exécutées en services déconcentrés.

Elles correspondent en AE à l'engagement des conventions signées avec les offices comptables pour la collecte du RICA 2021 (qui sera collecté en 2022) et en CP au paiement du solde des conventions couvrant la collecte de l'exercice 2020 (collecté en 2021).

En service central, les dépenses exécutées concernent essentiellement les frais de maquettage et d'impression ainsi que les conventions passées avec des tiers pour l'accès à des données produites par eux, indispensables pour mener à bien les travaux statistiques agricoles.

Les autres postes de dépenses correspondent en services déconcentrés à l'acquisition de données, aux licences de logiciel de traitement statistique et de PAO, aux frais d'impression et aux envois postaux et aux frais de fonctionnement spécifiques en services déconcentrés liés aux enquêtes.

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 581 027 € en AE et 2 379 659 € en CP.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 4 088 973 € en AE et de 2 290 341 € en CP.

0,5 M€ en AE et 2,9 M€ en CP ont été reportés au titre de 2020.

Les dépenses concernant le recensement agricole ont porté en 2021 essentiellement sur l'opération de collecte qui a débuté en octobre 2020 et s'est poursuivie jusqu'à fin mai 2021.

La collecte de cette enquête a été conduite de manière innovante avec, pour la première fois, une collecte multi mode par internet complété le cas échéant par un questionnaire téléphonique proposé à la majorité des exploitants agricoles. Cette collecte a été confiée à deux prestataires externes spécialisés dans la conduite de ce type d'opérations.

La collecte a été lancée en octobre 2020 avec une phase internet proposée à 400 000 exploitations agricoles. La phase de collecte par téléphone a démarré fin 2020 avec des commandes (AE) correspondant au volume prévisionnel de questionnaires à collecter par cette modalité.

Les taux de réponse obtenus par internet ayant largement dépassé les hypothèses élaborées à la suite des expérimentations conduites depuis 2018 (75% contre 40% prévus), le recours à la collecte par téléphone, modalité beaucoup plus onéreuse, a donc été largement réduit ce qui a conduit à une sous exécution des crédits en 2021, notamment en AE puisque les commandes avaient déjà été passées fin 2020. C'est également ce qui explique le montant conséquent de retraits sur engagements antérieurs.

Par ailleurs, les dépenses de communication en 2021 n'ont pas été aussi importantes que prévues compte tenu de la situation sanitaire du 1er semestre (annulation des salons professionnels entre autre).

Enfin, une part importante des crédits a été consommée sur l'action 4 au titre de dépenses informatiques.

Des dépenses ont également été consacrées à l'accompagnement et la diffusion des premiers résultats du recensement en fin d'année.

ÉTUDES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 495 339 € en AE et 499 813 € en CP.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 4 661 € en AE et de 187 € en CP.

Des attributions de produits pour un montant de 56 201 € ont été rattachées en AE et en CP.

Le comité de programmation des études 2021 ayant pu se tenir fin 2020, les marchés correspondant aux projets retenus ont pu être préparés et menés à terme en 2021, permettant ainsi d'exécuter les crédits alloués en AE avec l'engagement de huit études. De plus, six études des programmes 2020 et antérieurs ont pu être clôturées.

A titre d'exemple, ont été menées les études suivantes:

- Outil de transparence - test filière lait, qui a permis de questionner les conditions de réalisation du cycle annuel de négociations commerciales,
- Dispositifs de valorisation des efforts d'atténuation du dérèglement climatique en agriculture, directement utilisée

dans les négociations avec les professionnels au printemps 2022, - Alimentation durable en restauration collective (2), qui a permis de faire le point sur la mobilisation des cantines publiques en faveur des objectifs EGAlim, et de préparer le rapport transmis au Parlement (s'agissant d'un "objet de la vie quotidienne" référencé par la Présidence de la République).

Egalement plusieurs évaluations:

- plan bien-être animal 2016-2020, permettant de réorienter le plan suivant,
- plan agroforesterie 2015-2020, permettant de réorienter le plan suivant,
- Propective du pastoralisme français dans le contexte de la prédation exercée par le loup, qui a alimenté les réflexions du Conseil national loup

DEPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses (534 857 € en AE et 527 280 € en CP) concernent l'engagement et le paiement de subventions permettant de recueillir les données du RICA dans certaines exploitations agricoles.

ACTION

03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	314 946 267 299 230 592	10 895 751 11 309 455	325 842 018 310 540 047	314 946 267 299 230 592	10 899 949 10 535 121	325 846 216 309 765 713

L'action 3 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer) » regroupe les postes de dépenses relatifs aux actions sanitaires et sociales, à la formation continue pour l'ingénierie des formations métiers du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, aux loyers et charges immobilières des DAAF et aux autres moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Ces autres moyens de fonctionnement comprennent les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale et les frais de changement de résidence (pour l'enseignement agricole en métropole et pour tous les agents en Outre-mer) ainsi que les dépenses spécifiques des agents inter-régionaux ou exerçant des missions centrales.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 134 014 € pour l'action 3.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	314 946 267	299 230 592	314 946 267	299 230 592
Rémunérations d'activité	191 647 198	185 587 561	191 647 198	185 587 561
Cotisations et contributions sociales	117 305 573	109 416 364	117 305 573	109 416 364
Prestations sociales et allocations diverses	5 993 496	4 226 667	5 993 496	4 226 667
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 895 751	10 950 373	10 899 949	10 193 919
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 895 751	10 950 373	10 899 949	10 193 919
Titre 5 : Dépenses d'investissement		171 727		152 046
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		171 727		152 046
Titre 6 : Dépenses d'intervention		187 354		189 155
Transferts aux ménages		3 500		3 500
Transferts aux entreprises		50 000		50 000
Transferts aux collectivités territoriales		104 111		105 111
Transferts aux autres collectivités		29 743		30 544
Total	325 842 018	310 540 047	325 846 216	309 765 713

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 081 878 € en AE et 2 044 249 € en CP répartis comme suit :

- 2 049 035 € en AE et 2 011 505 € en CP en fonctionnement ;
- 31 943 € en AE et 32 744 € en CP en intervention (6000 € en AE et en CP de transferts aux collectivités territoriales et 25 943 € en AE et 26 744 € en CP de transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 353 480 € en AE et de 391 109 € en CP.

Le budget d'action sociale constitue un élément de la politique de gestion des ressources humaines. Il permet d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Les dépenses prises en charge sur l'action 3 du programme 215 concernent la contribution du ministère au coût de la restauration collective et la prise en charge de la surveillance médicale des agents relevant du ministère affecté dans les DRAAF, les DAAF et les DDT(M) ainsi que les agents des programmes 142 et 143 dans les établissements d'enseignement.

La sous-consommation est principalement due à une baisse de la fréquentation des restaurants ministériels et interministériels du fait de la crise sanitaire.

FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 732 844 € en AE et 1 761 004 € en CP répartis comme suit :

- 1 674 769 € en AE et 1 701 929 € en CP en fonctionnement ;
- 58 075 € en AE et 59 075 € en CP en intervention (3 500 € en AE et en CP de transferts aux ménages et 54 575 € en AE et 55 575 € en CP de transferts aux collectivités territoriales).

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 436 457 € en AE et de 408 297 € en CP.

Cette action couvre les dépenses destinées à financer les besoins de formation continue « métier » des agents en poste dans chaque région qu'ils soient positionnés en DRAAF, en DDI ou dans les établissements d'enseignement agricole public.

La sous-consommation résulte de l'impact de la crise sanitaire sur le maintien de l'ensemble des formations prévues en 2021.

GESTION IMMOBILIÈRE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 302 831 € en AE et 340 846 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 5 777 € en AE et supérieures de 31 838 € en CP.

Ces crédits concernent deux types de dépenses :

- Les charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments pour les DAAF ;
- le paiement des loyers, des charges et fluides des services implantés dans les COM.

AUTRES MOYENS

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 7 201 932 € en AE et de 6 341 567 € en CP répartis comme suit :

- 6 936 668 € en AE et 6 095 984 € en CP en fonctionnement ;
- 171 727 € en AE et 152 046 € en CP en investissement ;
- 93 537 € en AE et en CP en intervention (50 000 € en AE et en CP de transferts aux entreprises et 43 537 € en AE et en CP de transferts aux collectivités territoriales).

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 4 274 370 € en AE et de 3 410 207 € en CP.

Des fonds de concours ont été rattachés pour un montant de 6 225 676 € en AE et en CP dont 430 450 € au titre de reports de fonds de concours tardifs 2020.

L'exécution importante sur ce poste « autres moyens » s'explique notamment par les dépenses réalisées par les services au titre de la mesure « assistance technique FEADER ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses représentent 1,5 % du total de l'exécution de la sous action « Autres moyens de fonctionnement » et concernent les achats divers (mobilier, etc.) et la location de matériel informatique.

ACTION

04 – Moyens communs

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Moyens communs	40 617 507	48 396 574	89 014 081	40 617 507	39 128 168	79 745 675
	39 710 743	36 400 981	76 111 724	39 710 743	33 643 435	73 354 178

L'action 4 « moyen communs » correspond aux moyens mis à disposition de l'ensemble de la communauté de travail du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 445 008 € pour l'action 4.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 617 507	39 710 743	40 617 507	39 710 743
Rémunérations d'activité	25 921 814	26 291 171	25 921 814	26 291 171
Cotisations et contributions sociales	14 482 867	13 349 481	14 482 867	13 349 481
Prestations sociales et allocations diverses	212 826	70 091	212 826	70 091
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 727 214	29 262 359	26 605 536	29 081 467
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 334 754	27 966 424	25 213 076	27 785 532
Subventions pour charges de service public	1 392 460	1 295 935	1 392 460	1 295 935
Titre 5 : Dépenses d'investissement	21 219 360	6 581 344	12 072 632	3 981 690
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	21 219 360	5 329 285	12 072 632	3 117 396
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 252 059		864 295
Titre 6 : Dépenses d'intervention	450 000	557 278	450 000	580 278
Transferts aux collectivités territoriales	450 000	450 000	450 000	473 000
Transferts aux autres collectivités		107 278		107 278
Total	89 014 081	76 111 724	79 745 675	73 354 178

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 393 949 € en AE et 1 128 556 € en CP répartis comme suit :

- 1 374 399 € en AE et 1 109 006 € en CP en fonctionnement ;
- 19 550 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 282 511 € en AE et de 17 118 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 15 449 € en AE et CP.

Les principaux axes de dépenses se déclinent de la façon suivante :

- Web : sites internet et intranet, plate-forme de distribution de contenu, noms de domaines : 35% ;
- communication institutionnelle et événementielle : salon de l'agriculture, salons professionnels, campagnes de communication professionnelle (TELEPAC, FEADER) : 35% ;
- suivi de la presse et veille : revue de presse, scripts, abonnements, droits de copie, etc. : 15% ;
- renouvellement et développement des outils de production (audiovisuelle et photographique), impression des publications : 10% ;
- information interne (hors outil) et animation des réseaux : 5%.

FRAIS JUDICIAIRES ET RÉPARATIONS CIVILES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 830 426 € en AE et 812 487 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 1 112 876 € en AE et de 1 130 815 € en CP.

Il est à noter que les contentieux dont les montants sont supérieurs à 250 000 € sont pris en charge par le programme dont la mise en œuvre a généré le contentieux.

REFORME DE L'ÉTAT

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 1 006 711 € en AE et 1 055 942 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 531 125 € en AE et de 580 356 € en CP.

Les crédits « Réforme de l'État » alimentent le fonds de modernisation et de réforme du ministère. Ce fonds constitue un outil essentiel pour accompagner les agents et les structures dans les évolutions induites par la réforme de l'État et la modernisation de l'action publique.

La surconsommation s'explique principalement par :

- la prise en charge de l'accompagnement relatif à la fonction numérique du ministère - phase 2 (0,28 M€) ;
- l'accompagnement dédié à la mise en œuvre du Varenne de l'Eau (0,34 M€ en AE et 0,26 M€ en CP).

FONCTIONNEMENT DE L'INFOMA

Les dépenses de fonctionnement, subvention pour charge de service public, engagées s'élèvent à 1 295 935 € en AE et CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 96 525 € en AE et CP.

REMBOURSEMENT DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU MAA

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 394 186 en AE et CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 19 186 € en AE et CP.

Ces dépenses concernent le remboursement aux organismes des agents mis à disposition du ministère.

AUTRES FINANCEMENTS DE PERSONNEL

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 767 157 € en AE et à 789 732 € en CP répartis comme suit :

- 317 157 € en AE et 339 732 € en CP en fonctionnement ;
- 450 000 € en AE et en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 132 843 € en AE et de 110 268 € en CP.

Les dépenses de fonctionnement ont notamment concerné le remboursement des agents mis à disposition du MAA par la Mutualité Sociale agricole (MSA) pour un montant de 283 281 € en AE et en CP.

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – RENOVATION

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 4 584 569 € en AE et à 3 043 775 € en CP répartis comme suit :

- 882 496 € en AE et 580 785 € en CP en fonctionnement ;
- 3 702 074 € en AE et 2 439 990 € en CP en investissement ;
- 23 000 € en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 301 068 € en AE et de 1 895 267 € en CP.

Les crédits d'investissements ainsi que les crédits de fonctionnement visent à assurer la maintenance courante des bâtiments et à poursuivre des opérations de reconstruction, de réhabilitation et de maintenance curative des bâtiments. Le ministère poursuit la mise en œuvre du nouveau schéma d'implantation de son administration centrale validé par le Conseil de l'immobilier de l'État en 2020. Celui-ci s'appuie notamment sur le maintien de l'actuel pôle Varenne - Barbet de Jouy - Lowendal et l'achèvement des travaux de mise aux normes et de densification en cours (SPSI 2014-2018). Cet ensemble immobilier permet au ministère de regrouper une grande partie de ses effectifs dans des bâtiments domaniaux.

Ainsi, les principaux travaux menés 2021 sont ceux de la réhabilitation du site de Varenne (1,9 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) et de la transformation de l'ancienne salle informatique du site de Toulouse en salle de convivialité et salles de réunion (1,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP).

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – MAISON ALFORT

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 891 491 € en AE et à 2 378 370 € en CP répartis comme suit :

- 2 116 340 € en AE et 2 081 531 € en CP en fonctionnement ;
- 775 151 € en AE et 296 839 € en CP en investissement ;

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 9 327 869 € en AE et de 694 262 € en CP.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

La situation sanitaire a engendré un retard dans le calendrier et décalé le démarrage des travaux. Ainsi, la quasi-totalité des AE a été affectée sur une tranche fonctionnelle et le solde de CP annulé en fin de gestion.

Par ailleurs, l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) a résilié l'AOT (Autorisation d'occupation temporaire du domaine public) dont bénéficiait la Société hippique de l'école vétérinaire d'Alfort (SHEVA), à la demande du ministère, le départ du centre équestre étant indispensable pour le démarrage des travaux.

Un protocole transactionnel d'un montant de 2 M€ a été passé entre la SHEVA et l'ENVA/MAA.

POLITIQUE INFORMATIQUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 23 270 006 € en AE et 22 800 476 € en CP répartis comme suit :

- 21 078 158 € en AE et 21 467 887 € en CP en fonctionnement ;
- 2 104 119 € en AE et 1 244 861 € en CP en investissement ;
- 87 728 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 484 991 € en AE et de 779 438 € en CP.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 921 825 € en AE et CP.

Les dépenses 2021, dont l'essentiel est décrit ci-après, portent d'une part sur des dépenses récurrentes et d'autre part sur le financement de programmes et projets annuels ou pluriannuels qui ont pu être validés et démarrés les années précédentes.

Services bureautiques

Cette rubrique recouvre les dépenses afférentes aux postes de travail, solutions d'impression et de télécommunications individuelles, qu'il s'agisse du renouvellement des matériels ou du fonctionnement (maintenance et consommation), dans la continuité de l'année précédente.

Services d'infrastructures

Cette rubrique porte, d'une part, sur des dépenses récurrentes incompressibles qui concernent le fonctionnement global des infrastructures informatiques du MAA (réseaux d'interconnexion, centre de production d'Auzeville, services de sécurité) et, d'autre part, sur les projets de modernisation du centre de production qui se poursuivent.

Services applicatifs

L'essentiel des dépenses informatiques sur le programme 215 pour les services applicatifs porte sur le développement et le maintien en conditions opérationnelles ou de sécurité des applications métiers ou accompagnant les fonctions supports. Au-delà, certaines dépenses spécifiques ont été engagées en 2021 :

- système d'information Forêt : poursuite du projet de refonte et création d'une nouvelle téléprocédure concernant les demandes d'autorisation de défrichement ;
- système d'information Économie agricole : actions spécifiques pour améliorer les téléprocédures proposées aux usagers : mise en conformité au regard du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité de certaines applications (telecalam, logics), possibilité de connexion via FranceConnect pour la téléprocédure Logics ;
- système d'information Statistiques : poursuite des travaux de traitement et de diffusion des données issues du recensement agricole 2020 ;
- système d'information des ressources humaines : évolutions liées à la gestion des primes et à la gestion de la mobilité, dans l'attente de la reprise de ces fonctionnalités du système d'information interministériel RenoiRH.

Services mutualisés

Les services mutualisés recouvrent, d'une part, le maintien en conditions opérationnelles (MCO) des composants applicatifs sous-tendant l'ensemble des systèmes d'information développés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et la maintenance de la forge de développement et, d'autre part, la réalisation et le maintien en condition opérationnelle de briques applicatives.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'informatique et immobilières ont été détaillées dans la rubrique relative au fonctionnement.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention ont porté sur la subvention programmée pour le Gouvernement de Polynésie (450 000 € en AE et en CP) au titre de la convention relative à la rémunération des fonctionnaires du cadre de l'État pour l'administration de la Polynésie française (CEAFP).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	87 728	87 728			87 728	87 728
Transferts	87 728	87 728			87 728	87 728
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)	1 298 083	1 298 083	1 392 460	1 392 460	1 295 935	1 295 935
Subventions pour charges de service public	1 298 083	1 298 083	1 392 460	1 392 460	1 295 935	1 295 935
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	890 017	908 167			436 281	445 356
Subventions pour charges de service public	10 478	28 628				9 075
Transferts	879 539	879 539			436 281	436 281
Total	2 275 828	2 293 978	1 392 460	1 392 460	1 819 944	1 829 019
Total des subventions pour charges de service public	1 308 561	1 326 711	1 392 460	1 392 460	1 295 935	1 305 010
Total des transferts	967 267	967 267			524 009	524 009

Le programme 215 a versé pour 1 296 k€ de SCSP à l'INFOMA. La différence avec le montant figurant en LFI correspond à la mise en œuvre de la réserve.

0,5 M€ de crédits de transfert ont par ailleurs été versés à différents opérateurs :

- FranceAgriMer : il s'agit d'un transfert effectué dans le cadre de prestations informatiques ;
- Concernant les différents établissements d'enseignement et de recherche, il s'agit essentiellement d'une participation du ministère aux frais de fonctionnement immobilier (essentiellement fluides) ou à l'organisation de formations.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture	Réalisation 2020	41	4	0	0	0
	Prévision 2021	45	6	0	0	0
	Réalisation 2021	45	4	0	0	0
Total		41	4	0	0	0
		45	6	0	0	0
		45	4	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Les emplois en fonction au sein de l'INFOMA comprennent :

- 48 ETPT de personnels permanents de l'Institut. Ces derniers sont rémunérés directement par le ministère et ne sont donc pas intégrés dans le plafond d'emplois de l'INFOMA.
- 0,7 ETPT sous plafond qui correspondent à un emploi rémunéré directement par l'établissement ;
- 3,63 ETPT correspondants à des vacances pour la réalisation des formations, pour le reste du plafond d'emplois.

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	6	4

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

Aucun schéma d'emplois n'a été appliqué à l'INFOMA en 2021.

Par ailleurs, comme en 2020, l'écart entre le plafond d'emplois prévisionnel et le plafond d'emplois réalisé résulte de la crise sanitaire. Les restrictions sanitaires n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des stages initialement prévus avec un impact direct sur le nombre de vacances.

Opérateurs

OPÉRATEUR

INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INFOMA a été créé par le décret n°97-270 du 19 mars 1997.

Il est chargé de la formation professionnelle initiale des agents du corps des techniciens supérieurs du MAA (TMSA) dans les 3 spécialités suivantes : forêt et territoires ruraux, techniques et économie agricoles, vétérinaire et alimentaire, du grade de technicien (1er grade) au grade de technicien supérieur (2ème grade).

L'INFOMA a également vocation à réaliser une grande partie des actions de formation continue à destination des agents du MAA (tous corps confondus) au titre du programme national de formation, notamment dans les domaines de la PAC et du contrôle sanitaire.

Par ailleurs, il propose des formations sous prestation et s'est engagé dans le développement de produits de formations ouverte à distance, qui se traduit par une offre renouvelée dans les champs de compétences techniques du ministère.

En 2021, les impacts de la crise sanitaire se sont poursuivis et ont continué à avoir des répercussions sur les activités de l'INFOMA notamment la destination Formation Continue. Cela s'est traduit par une baisse significative du nombre d'intervenants, une diminution des conventions, des frais de vacations et de déplacement.

Néanmoins, l'opérateur a mieux su anticiper le volume d'activités, ce qui a contribué à l'amélioration du taux d'exécution comparativement à l'année 2020, passant de 72% d'exécution en CP en 2020 à 79% en 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					26	20
Transferts					26	20
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	1 298	1 298	1 392	1 392	1 296	1 296
Subventions pour charges de service public	1 298	1 298	1 392	1 392	1 296	1 296
P147 – Politique de la ville	8	8			8	8

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	8	8			8	8
Total	1 306	1 306	1 392	1 392	1 329	1 324

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrit en loi de finances a été minoré du montant de la réserve pour atteindre un montant net de 1,29M€.

S'agissant du programme 206 :

- 11 600€ ont été alloués par le MAA au titre de la "Convention relative à la poursuite de la mise à jour et au développement du fonds législatif et règlementaire internet Galatée",
- 8 800€ alloués par le MAA au titre de la "Convention relative à la poursuite de la montée en version du portail et au développement de l'installation de la nouvelle version Galatée pour l'année 2021.

Enfin, 8000€ de subvention ont été alloués par le Ministère chargé de la Ville (programme 147), pour mettre en oeuvre la classe préparatoire intégrée "Prépa-talents".

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	272	194	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	1 296 1 296	1 316 1 316
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 673	1 710	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	8	8
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		386 386	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	647	751 49
Total des charges	1 945	1 904	Total des produits	1 951	2 076
Résultat : bénéfice	6	171	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 951	2 076	Total : équilibre du CR	1 951	2 076

* Voté

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources		
			Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6	508
Investissements	213	203	Financement de l'actif par l'État	5	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	213	203	Total des ressources	11	508
Augmentation du fonds de roulement		305	Diminution du fonds de roulement	202	

* Voté

Le compte de résultat présente en 2021 un résultat bénéficiaire de 171K€ contre 165 K€ en 2020.

Cette situation résulte de la crise sanitaire qui a continué à peser sur les activités de l'INFOMA notamment avec la diminution des vacations de formation, en particulier pour la formation continue.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
1 647	972	1 988

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	272	272	198	198
Fonctionnement	1 347	1 673	1 263	1 284
Intervention	0	0	0	0
Investissement	233	213	228	203
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 852	2 158	1 689	1 686
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	1 416	1 430
Subvention pour charges de service public	1 296	1 296
Autres financements de l'État	8	8
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	112	126
Recettes fléchées	535	600
Financements de l'État fléchés	535	600
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 951	2 031
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	345
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	207	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Formation initiale	102	864	864	0	0	0	0	966	966
	77	732	726	0	0	0	0	810	803
2- Formation continue	141	430	430	0	0	0	0	572	572
	115	268	279	0	0	0	0	382	394
3- Galatée	0	17	17	0	0	1	1	18	18
	0	14	5	0	0	1	1	15	6
4- Fonctions support	29	36	362	0	0	232	212	297	603
	7	248	274	0	0	227	202	482	483
Total	272	1 347	1 673	0	0	233	213	1 852	2 158
	198	1 263	1 284	0	0	228	203	1 689	1 686

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	207	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	207	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	341
Abondement de la trésorerie fléchée	30	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	341
Total des besoins	207	341

* Voté

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	345
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-3
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	341
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	207	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	237	0
Total des financements	207	341

* Voté

Le solde budgétaire de l'INFOMA est excédentaire de 344,9 k€ contre un solde prévisionnel déficitaire de 207K€.

Ce solde résulte de la poursuite des effets de la crise, occasionnant une forte baisse des dépenses de la formation continue, des frais d'hébergement et de déplacement. Au total, les dépenses ont été sous-exécutées à hauteur de 16,4%. En parallèle, les recettes ont été exécutées à hauteur de 94%, notamment par le biais des recettes fléchées issues du Plan National de Formation qui ont progressé pour atteindre 600 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	4	6	4
– sous plafond	4	6	4
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		45	45
– rémunérés par l'État par ce programme		45	45
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La LFI 2021 prévoyait un plafond d'emplois de 6 ETPT, associé à un schéma d'emplois nul.

Le plafond d'emplois exécuté par l'INFOMA correspond à un emploi permanent (0,71 ETPT) ainsi que 365 intervenants en formation initiale et continue (3,63 ETPT), représentant un total de 4,34 ETPT. La sous-réalisation en 2021 résulte directement du contexte sanitaire : la baisse du nombre de stages a mécaniquement réduit le nombre d'intervenants.

L'ensemble des personnels en fonction à l'INFOMA, rémunérés par l'Etat, est composé des techniciens supérieurs du MAA stagiaires (28 ETPT) et du personnel permanent (48 ETPT). Toutefois, seuls ces derniers sont comptabilisés dans le tableau ci-dessus.